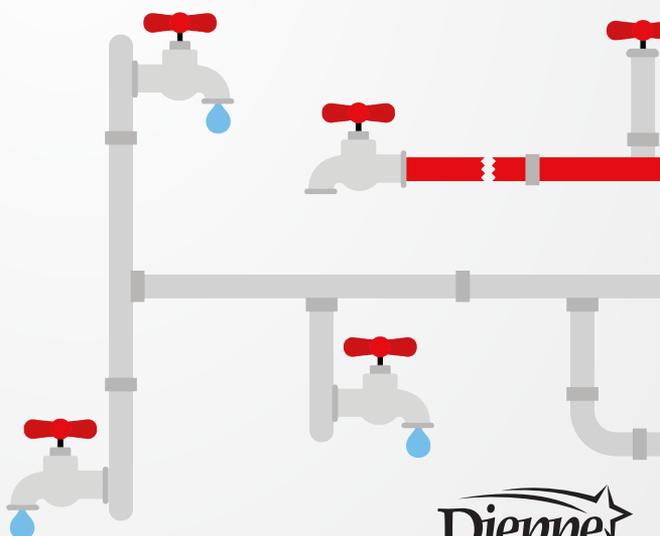


LES BRIS DE CONDUITE D'EAU dans votre quartier



La Ville de Dieppe reconnaît que votre secteur (Dover/Amirault) a connu plusieurs bris de conduite d'eau au cours des dernières années. Lors de telles situations, la Santé publique émet des avis de bouillir l'eau.

La bonne nouvelle est que nos employés ont des solutions aux défis dans votre secteur. Bien que ces solutions fassent partie des priorités de la municipalité, votre patience sera demandée puisque quelques années seront nécessaires pour compléter toutes les étapes du projet.

Nous regrettons cette situation et les inconvénients qu'elle peut causer. Nous sommes confiants que la situation s'améliorera grandement grâce aux solutions qui seront mises en place de façon graduelle.



Station de pompage

DÉFIS

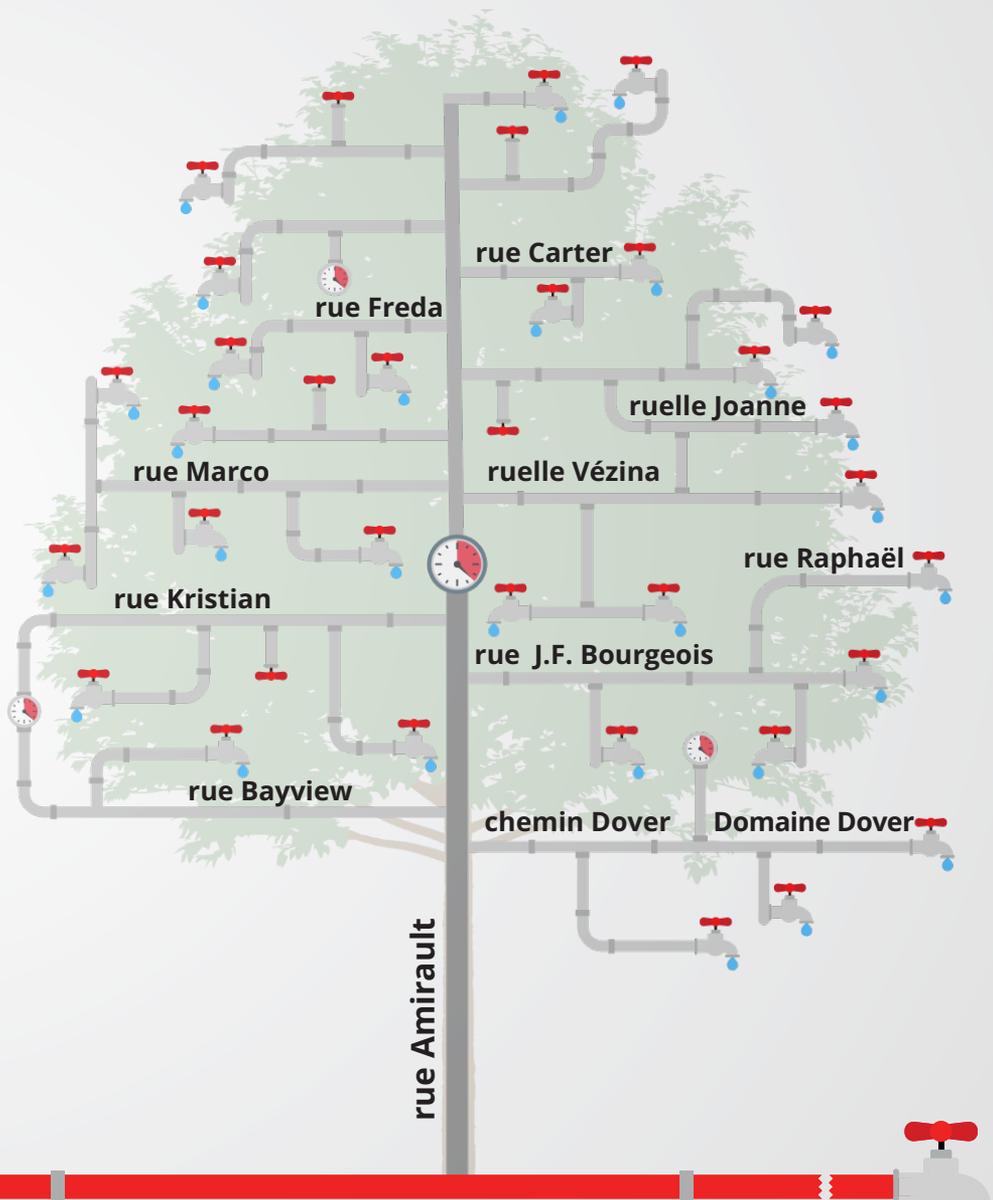


Avant de se rendre à votre robinet, l'eau que vous buvez doit parcourir un long chemin. Elle part du réservoir de Turtle Creek et se rend à l'usine de traitement d'eau. Par la suite, elle se rend aux stations de pompage de la rue Amirault, en passant par la tour d'eau. L'eau poursuit ensuite son chemin pour se rendre chez vous en voyageant à travers des tuyaux moyens et petits (conduites).



Réservoir Turtle Creek

Imaginez que c'est comme un arbre : les gros tuyaux sont les grosses branches et les petits sont les petites branches. Normalement, si un gros tuyau se brise, les petits peuvent encore recevoir de l'eau des autres gros tuyaux. Mais dans votre quartier, il y a juste un gros tuyau. Donc, si ce tuyau brise, de nombreux résidents sont affectés.



QU'EST-CE QUI PEUT CAUSER LE BRIS D'UNE CONDUITE D'EAU?

Les bris de conduite d'eau surviennent dans toutes les municipalités. Voici certaines raisons qui expliquent pourquoi les tuyaux peuvent se briser :

- Matériel de moins bonne qualité utilisé il y a plusieurs décennies
- Le type de sol (marécageux, sablonneux)
- La corrosion des tuyaux
- Défauts dans la fabrication des tuyaux
- La température
- Le gel et le dégel
- Variations de pression en raison de l'élévation dans le secteur
- Pression ou vibration des véhicules



POURQUOI DES AVIS DE BOUILLIR L'EAU SONT-ILS ÉMIS?

La municipalité offre à ses résidents une eau potable dont elle est fière et qui surpasse les normes de Santé Canada.

Notre équipe d'opération des réseaux d'aqueduc est certifiée par la province et procède à une surveillance continue et à des tests réguliers. Plus de 200 tests sont faits chaque mois pour assurer une qualité d'eau supérieure. En plus, un système informatisé surveille notre réseau en tout temps et alerte l'équipe si un problème survient, comme lors d'une baisse de pression qui

pourrait indiquer le
bris d'une conduite d'eau.

Lorsque nécessaire, la Santé publique peut émettre un avis de faire bouillir l'eau. Les utilisateurs concernés doivent alors faire bouillir l'eau destinée à la consommation de façon continue pendant au moins une minute. L'avis de bouillir l'eau demeure en vigueur jusqu'à ce que la situation soit corrigée et que tous les résultats de tests démontrent que l'eau est sécuritaire pour la consommation.

Pour que cet avis soit levé par la Santé publique, au moins deux ensembles d'échantillons d'eau doivent être testés à certains intervalles. Cela explique pourquoi les avis de faire bouillir l'eau peuvent être en vigueur pendant quelques jours.

VOICI COMMENT ON COMMUNIQUE UN AVIS DE BOUILLIR L'EAU

Lorsqu'un avis ne touche qu'un petit secteur, des affichettes de porte sont distribuées à chacune des propriétés touchées. Une seconde affichette est distribuée une fois l'avis levé. C'est une méthode plus efficace pour rejoindre directement et rapidement un petit nombre de résidents.



Lorsqu'il s'agit d'un avis qui touche un plus grand nombre de résidents (tel que votre secteur), il devient impossible de distribuer rapidement des affichettes de porte. La municipalité utilise donc les outils de communications suivants pour rejoindre les résidents touchés:



facebook.com/DieppeNB



twitter.com/VilledeDieppe



dieppe.ca

- Elle communique aussi avec les médias qui décident de partager ou non l'information.
- Vous pouvez également recevoir l'avis par courriel en vous abonnant à partir du dieppe.ca/abonnement
- **À venir** : nous enverrons bientôt des messages texte lors d'urgences. Restez à l'affût pour vous inscrire dès que ce système sera disponible.

Il est fortement recommandé de vous abonner à nos différents outils afin de vous tenir informés.

Puisque les avis qui ne touchent qu'un petit nombre de résidents sont communiqués avec des affichettes de porte, on pourrait croire que seul votre secteur est touché par les avis de bouillir l'eau. Cependant, d'autres endroits sont touchés au cours d'une année, toutefois nous reconnaissons que votre secteur l'est plus souvent en raison des défis décrits à la page 4.

SOLUTIONS

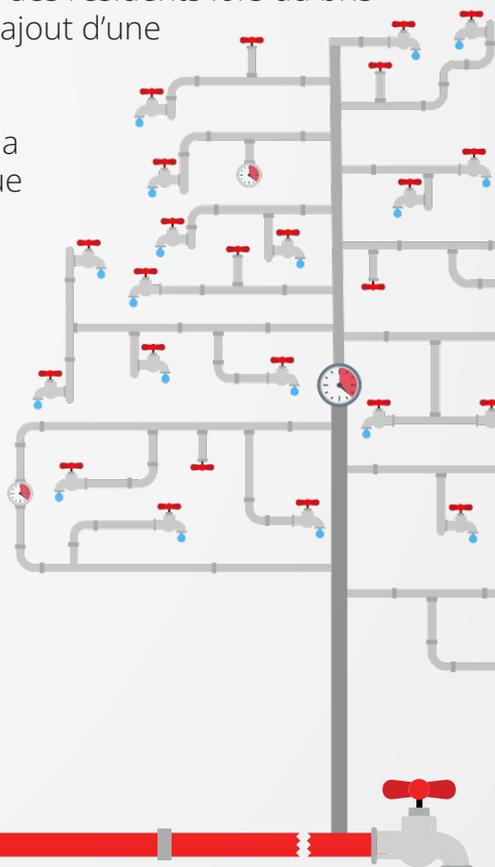
Les solutions à ce défi comportent plusieurs étapes soit :

- Le prolongement du boulevard Dieppe qui va connecter au chemin Dover;
- l'ajout d'un réservoir ou tour d'eau dans le secteur sud de la municipalité;
- le remplacement de la conduite problématique sur la rue Amirault.



Le prolongement du boulevard Dieppe va permettre de former un bouclage partiel qui servira à continuer d'offrir l'alimentation en eau à la plupart des résidents lors du bris d'une conduite. Cela équivaut à l'ajout d'une grosse branche au tronc d'arbre.

Si nous remplaçons maintenant la conduite problématique sur la rue Amirault, nous allons devoir installer un système d'eau temporaire, ce qui apporte des défis pour les pompiers et pour la qualité de l'eau. Afin de permettre les travaux, il faudrait également fermer la rue Amirault et faire un détour vers Memramcook. Cependant, lorsque le boulevard Dieppe sera prolongé, le détour pourra se faire via cette artère.





2024

Début des travaux visant à prolonger le boulevard Dieppe.



2025

Poursuite des travaux de prolongement du boulevard Dieppe.



2026

Construction du réservoir ou tour d'eau.

Mise en activité du réservoir ou tour d'eau.



2027

Reconstruction et remplacement de la conduite problématique sur la rue Amirault.

(Conditionnel au financement des gouvernements provincial et fédéral)

*** À noter que ces dates sont tentatives et peuvent être conditionnelles au financement. L'échéancier pourrait également être révisé en raison de situations hors de notre contrôle.**

Nous tenons à vous remercier de votre compréhension et collaboration pendant que nous travaillons à l'amélioration des infrastructures dans votre secteur.

Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions ou inquiétudes au **506.877.7900** ou **info@dieppe.ca**

N'oubliez pas de vous abonner à nos différents canaux de communications pour ne rien manquer des développements dans ce dossier.